









Fiche Thématique – Mobilité

En Région Grand-Est les transports constituent le premier secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre (25 %), et 26 % des consommations énergétiques.



Pourquoi agir?

- les ressources, la santé : le secteur des transports est en partie responsable de la dégradation de la qualité
- l'attractivité des territoires
- la cohésion sociale/limiter la vulnérabilité des ménages (lien fluctuation du prix de l'énergie...)

Comment agir?

- En agissant sur la demande : par des choix d'aménagement...
- En agissant sur l'offre : par le développement des modes alternatifs à la voiture à usage individuel.

Objectifs

Développer la mobilité alternative à l'usage de la voiture solo dans une dynamique partagée avec les acteurs du territoire : élus, agents de la collectivités, partenaires publics et privés, représentants du grand public (associations, particuliers).

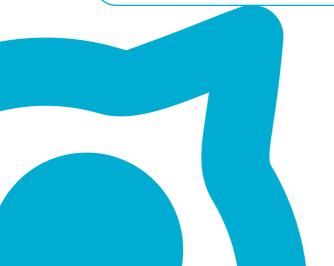
Cadrage ADEME

Rappel du cadre attendu pour répondre à Accélérateur de transitions :

- Sur la thématique: temps dédié ½ à 1 Equivalent Temps Plein (1 seule personne) en fonction de l'organisation interne de la collectivité sur le pilotage des référentiels Cit'ergie et économie circulaire
- Association indispensable de l'ADEME au recrutement
- Aucune mission répondant à des attentes réglementaires ne pourra être traité par cette personne.

Attentes préalables

Idéalement, la collectivité a un plan d'actions basé sur une étude de type PGD ou Plan de Mobilité (PDM, ex-PDU) ou PDM Volontaire (là où PDM pas obligatoire)



Missions

Mettre en place et suivre le plan d'actions de la collectivité avec notamment les tâches suivantes :

- Informer les publics-cible visés sur l'ensemble de l'offre de mobilité et des services à la mobilité disponibles au sein de la collectivité et des environs.
- Sensibiliser et promouvoir les changements de comportements en matière de mobilité en s'appuyant sur les différents outils disponibles existants (dont le système d'information multimodal régional) ou à créer et les relais.
- Animer et fédérer les acteurs du territoire pour mener à bien le programme d'actions de la collectivité.
- Faire émerger et expérimenter des solutions de mobilité adaptées aux besoins qui auront été identifiés par l'ambassadeur.
- Diffuser les bonnes pratiques identifiées lors d'échanges dans les réseaux régionaux et nationaux en matière de mobilité durable.
- Proposer un mode d'évaluation des actions dont il aura la charge.

Le chargé de mission aura 3 types d'implication dans les actions :

- "Piloter", lorsqu'une action est mise en œuvre directement par lui ;
- "Accompagner", lorsqu'une action est mise en œuvre par un partenaire et que le chargé de mission apporte du conseil et participe aux comités techniques de cette action.
- "Suivre", lorsqu'une action est mise en œuvre par un partenaire et que le chargé de mission n'est qu'informé au moins une fois par an de son avancement.

De plus, il animera les comités techniques et de pilotage « Mobilité », regroupant les différents acteurs mobilité du territoire, l'ADEME et la Région, pour rendre compte des actions menées et les adapter aux besoins.

Il participera à la commission « mobilité » de la collectivité.

Au-delà de son programme d'actions en matière d'information, de sensibilisation et d'expérimentation, le chargé de mission de par sa connaissance fine des enjeux de mobilité sur le territoire, pourra également être force de proposition quant aux évolutions en la matière auprès de la collectivité et de ses partenaires. Notamment en phase d'études de projets d'aménagements, son avis sur la mobilité devra être intégré à la réflexion amont.

Il pourra avoir à piloter des prestataires en matière de communication ou de réalisation d'études spécifiques notamment en vue de l'élaboration de documents de communication et de sensibilisation.

Le chargé de mission mobilité n'est pas un "ingénieur transport", il n'a pas vocation à suivre les délégations de services publics, que ce soit pour la rédaction des cahiers des charges ou de suivre les prestations du délégataire.

Gouvernance et cadre de travail attendu

Si le poste est dédié à cette thématique, le(la) chargé(e) de mission sera intégré(e) au service transport-mobilité de la collectivité. Un élu référent sera désigné. Le chargé de mission sera en lien direct avec cet élu.

Sinon, le poste pourra être rattaché à la direction des services, ou – a minima – il sera rédigé une lettre de mission cadrant le travail transversal d'animation et de coordination Climat-Air-Energie-Economie Circulaire, nécessaire au pilotage du référentiel de transition écologique (Cit'ergie et Economie Circulaire).





